



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public et droit privé

de l'Université de Valenciennes et
du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public et droit privé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007649

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, commune : Valenciennes
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention couvre à la fois les domaines du droit public et du droit privé. Elle a pour principal objectif l'approfondissement des connaissances acquises en licence de droit en évitant une spécialisation trop prématurée (le nombre d'étudiants en première année de master - M1 - oscillant entre 70 et 90). Elle ne comporte pas de spécialités, mais quatre parcours distincts en deuxième année : *Contrats publics, Droit des affaires internationales et des transports, Droit de l'immobilier et de son financement, Justice et médiation*. Cette mention de master a des objectifs essentiellement professionnels. Cette organisation résulte des recommandations antérieures de l'AERES.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les compétences attendues à l'issue de la formation correspondent à celles que l'on attend d'un cursus de droit : réflexion générale en droit public et privé, et connaissances nécessaires à l'exercice d'une profession juridique qu'il s'agisse du droit public, du droit privé ou du droit des affaires. Les objectifs assignés à la première année de master sont énoncés clairement : procéder à la mise en œuvre des connaissances fondamentales abordées en licence, être capable de résoudre des litiges, être capable de formuler des conseils dans le domaine juridique. Par la suite, en



master 2, la spécialisation et la professionnalisation sont beaucoup plus marquées avec quatre parcours assez différents plutôt dominés par le droit privé à l'exception du parcours *Contrats publics* : le droit de l'immobilier, le droit des affaires internationales et des transports et le droit pénal. Cette organisation, qui fait disparaître les spécialités, résulte des négociations avec le ministère lors de l'évaluation précédente. La mention comporte de nombreuses mutualisations au niveau des parcours : séminaire d'initiation à la recherche, procédure civile européenne, modes alternatifs de règlement des litiges, procédure d'insolvabilité et langues vivantes. Les modalités pédagogiques sont tout à fait classiques : cours, travaux dirigés et enseignements pratiques (comptabilité, méthodologie qui représente environ 10 % du volume horaire de master). L'acquisition de compétences transversales est satisfaisante, elle implique l'apprentissage des langues vivantes (modalités non précisées), un enseignement de comptabilité ainsi que des préparations aux concours administratifs. Enfin, le dossier montre un réel souci de préprofessionnalisation (stage professionnel en première année de master et stage d'au moins trois mois obligatoire pour chaque parcours en seconde année de master).

Cette formation est la seule formation de niveau master en droit à l'Université de Valenciennes. Certes il existe une forte densité de l'offre de formation dans la zone concernée, mais qui se combine avec une forte densité de population. L'adossement à la recherche est tout à fait convenable à la fois par les méthodes pédagogiques développées et par les liens entretenus avec le laboratoire de recherches (les axes de recherche de l'Institut du développement de la prospective ont été conçu en adéquation avec la formation). De nombreux intervenants extérieurs interviennent en deuxième année de master et l'alternance est généralisée : un seul parcours de master 2 ne l'a pas instituée (*Justice et médiation*). Par contre, les liens avec d'autres établissements sont relativement limités de même que les relations internationales avec une ouverture internationale qui se met progressivement en place.

L'attractivité est tout à fait convenable (94 étudiants inscrits en première année de master et environ 80 en seconde année), car un tiers des effectifs proviennent d'autres universités que Valenciennes et les taux de réussite sont satisfaisants (entre 75 et 85 % pour la première année et entre 64 et 85 % en seconde année). Toutefois, cette mention comporte quelques faiblesses dans le suivi des diplômés, qui sont d'ailleurs reconnues par le dossier. Les données d'insertion sont difficilement exploitables compte tenu du faible taux de participation aux enquêtes réalisées par le service d'insertion.

L'équipe pédagogique n'appelle pas de remarque particulière et la gouvernance du diplôme est satisfaisante (conseil de direction pour la mention, secrétariat dédié). Même si un lien constant est établi avec les étudiants inscrits dans le cursus la mention n'est pas encore dotée d'un conseil de perfectionnement. Certaines recommandations de l'AERES ont été prises en compte même si certains dispositifs restent perfectibles (liens avec la recherche, suivi des étudiants). L'établissement a établi une procédure d'autoévaluation qui s'avère satisfaisante (procédure mise en place par l'université, pilotage par la direction des études et de la vie étudiante, enquête d'évaluation des formations par la cellule formation et pédagogie). Le dossier est très bien présenté et renseigné même si certaines données auraient pu être synthétisées.

- Points forts :
 - L'équipe pédagogique est équilibrée entre universitaires et intervenants extérieurs.
 - Les enseignements sont variés et la formation est bien positionnée par rapport aux demandes professionnelles de la région.
 - Le suivi pédagogique est réel.

- Points faibles :
 - La structure actuelle de la mention donne l'impression d'une spécialisation superficielle.
 - Trop d'étudiants quittent la formation après le master 1.
 - Les poursuites en doctorat sont rares.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette mention unique gagnerait à évoluer vers deux mentions distinctes : « droit » et « droit de l'économie » L'université doit ainsi conserver des parcours de droit public et de droit privé tout en proposant des spécialisations plus visibles.



Observations de l'établissement

Observations concernant l'évaluation AERES réhabilitation des Masters

Vague E – FDEG

Master "Droit public / Droit privé"

L'équipe pédagogique du master "Droit public / Droit privé" proposé par la Faculté de droit, d'économie et de gestion de Valenciennes remercie les membres du comité d'expert pour la qualité et la justesse de leur évaluation. L'évaluation souligne, à juste titre, l'attractivité de la formation de master en droit à Valenciennes, sa cohérence avec le laboratoire de recherche (IDP EA 1384) et l'équilibre entre des universitaires, publiants pour la plupart d'entre eux, et des professionnels. Au cours des années récentes, les effectifs se sont consolidés en master, notamment en raison de la qualité du suivi étudiant et des bons taux d'insertion professionnelle pour l'ensemble des parcours.

L'attractivité internationale de la formation s'améliore progressivement grâce à la conclusion d'un accord Erasmus+ avec l'Université de Zagreb en Croatie, un autre est actuellement en cours avec l'Université de La Corogne en Espagne.

La recommandation visant à renforcer la visibilité des spécialisations de master est tout à fait justifiée. Elle pourra être mise en œuvre grâce à une bonne évaluation de l'équipe de recherche IDP. La future offre de formation comportera ainsi des parcours mieux définis à l'interface du droit et de l'économie, notamment avec une mention Droit public des affaires. Certains des parcours actuels ont également vocation à évoluer sous la forme de mentions de master spécifiques (mention droit de l'immobilier, Justice, procès et procédures et droit des affaires). Il en résultera un accroissement de la visibilité de la formation. La coopération avec les universités voisines sera améliorée avec la mise en place de la future Communauté d'Universités dans le Nord de la France.

S'agissant des poursuites en doctorat, elles demeurent dépendantes des possibilités de financement. En l'état actuel, les parcours de Master II garantissent une formation par et pour la recherche; depuis cette année, les étudiants ont pris à ce titre l'initiative d'organiser eux-mêmes une journée d'étude associant réflexion académique et l'intervention de professionnels. En tout état de cause, l'accroissement des dotations de financement est nécessaire pour accroître le nombre de poursuites en doctorat.

Pr. Mohamed OURAK

Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis